



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 11 novembre 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-016. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-016 : 8816, route 335

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage attenant en saillie de 7.62m au lieu de 3m (règlement 722-2023, article 3.4.2) et le regroupement de deux lots existants dont le frontage du lot regroupé sera de 7.32m au lieu de 50m (règlement 725-2023, article 3.2.2), afin de désenclaver le lot de la résidence.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 24 octobre 2024.

Monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, *ing.*
Directeur général et greffier-trésorier